

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 115T/2025

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION CHEMIN NEUF

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise TPCF- COLAS, (M. Boituzat : 04.77.90.77.22), ZA des Bergères 42210 Montrond-Les-Bains, chargée d'effectuer des travaux de réfection de voirie, Chemin neuf, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Chemin Neuf de l'intersection avec la rue du Bourg à l'intersection avec la rue de la Verchère, du **19 Novembre au 05 décembre 2025**.

Article 2 : L'accès à la maison médicale se fera par la rue de la Verchère puis un cheminement piétonnier Chemin Neuf.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise TPCF COLAS.

Article 4 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise TPCF COLAS, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 13 Novembre 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 14/11/2025